



Établissement Public  
Foncier et d'Aménagement  
de la Guyane

La Fabrique Amazonienne  
14, Esplanade de la cité d'affaire  
CS 30059  
97351 MATOURY  
[www.epfag.fr](http://www.epfag.fr)

#### Agence Manifeste

Rachel BRUNELLA  
[rachel.brunella@manifeste.fr](mailto:rachel.brunella@manifeste.fr)  
Port : 06 21 03 08 30  
Tél : 01 55 34 99 84

#### Service communication

Clara CLET  
Responsable de la  
communication  
0594 38 77 03  
[communication@epfag.fr](mailto:communication@epfag.fr)

## L'EPFA Guyane signe une convention de trois ans avec EDF Renouvelables Outre-mer pour développer les énergies renouvelables au sein de l'Opération d'Intérêt National Guyane

**Denis Girou, Directeur général de l'EPFA Guyane et David Augeix, Président d'EDF Renouvelables Outre-mer ont signé une convention de partenariat qui répond aux enjeux de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle impose d'atteindre l'autonomie énergétique en 2030\*. L'objectif de cette convention est d'assembler des solutions bas carbone, personnalisées en fonction de l'identité des projets d'aménagement et de leurs caractéristiques économiques et financières.**

**Pour Denis Girou, Directeur général de l'EPFA Guyane** « Aujourd'hui, nous avons des défis à relever en termes d'aménagement, d'équipement, d'habitat et d'accès aux services de base. L'énergétique est une discipline à part entière de l'art de penser un programme d'habitation, de le construire et de l'exploiter. Plusieurs enjeux sont à prendre en compte : celui écologique - de la neutralité carbone ; technologique - de la gestion intelligente de la ville, moins énergivore ; économique - de réduction de charge pour les locataires ou les propriétaires ; social - du confort et bien-être des habitants. Ce partenariat avec EDF Renouvelables Outre-mer va nous permettre d'étudier l'intégration des énergies renouvelables au sein de nos opérations d'aménagement disposant d'un plan guide acté à Saint Laurent du Maroni, Mana, Matoury, Macouria, Montsinéry - Tonnégrande ».



Vue aérienne de Saint-Laurent du Maroni. Crédit : EPFA Guyane

**Pour David Augeix, Président d'EDF Renouvelables Outre-mer** « Nous apporterons un appui technique et notre expérience sur l'identification de zones d'études potentielles pouvant recevoir des projets de production en énergie renouvelable. L'objectif est d'apporter une énergie renouvelable significative au réseau électrique Guyanais en utilisant les énergies locales valorisables : production énergétique à partir de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur, de cogénération, biomasse, d'éolien. Cette

évolution énergétique ne pourra être efficiente que si nous y associons aussi les usagers, en les accueillant sur nos installations et informant sur ces nouvelles productions d'énergie ».

### **Pour aménager durablement, la préservation des ressources est essentielle en Guyane.**

Le territoire dispose d'un gisement en énergie renouvelable intéressant de par sa variété et sa quantité exploitable,

- le soleil, abondant et bien réparti sur le territoire ;
- le vent, moyen mais constant sur la bande littorale ;
- l'eau des rivières, hors grands barrages ;
- la biomasse (arbres et plantes).

Ces sources renouvelables sont un atout pour le développement énergétique. Les opérations d'aménagement pilotées par l'EPFA Guyane s'inscrivent dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. Sa stratégie d'intervention suit les objectifs du SAR (Schéma d'Aménagement Régional), arrêté fin 2014 par la Région Guyane, selon les orientations de son Plan Stratégique de Développement, pour la période 2020-2025, validé par son Conseil d'Administration.

\*La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs propres aux territoires d'outre-mer : 50% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020 et autonomie énergétique pour 2030. En Guyane la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité atteignait déjà 64% en 2014. L'objectif est de dépasser les 85% d'électricité d'origine renouvelable d'ici 2023.




[Twitter: @EpfaGuyane](#)

[Site: www.epfag.fr](http://www.epfag.fr)

---

**À propos de l'EPFA Guyane** : créé en 1996, l'EPAG (Établissement Public d'Aménagement de Guyane) a changé de statut au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). Il est dirigé par Denis Girou, IGPEF. Rodolphe Alexandre, Président de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), a été élu président du conseil d'administration. L'Epfa Guyane, établissement public de l'état à statut particulier, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes.

**Sa mission s'articule autour de trois axes :**

-  **faire la ville amazonienne durable et contribuer au développement économique** dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ;
-  **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ;
-  **participer au développement agricole** de la Guyane dans le cadre de sa mission de SAFER.

Une opération d'intérêt national, OIN, à laquelle les élus de Guyane ont été associés, a été instaurée par décret le 14 décembre 2016. Elle s'organise autour de trois bassins d'urbanisation : Saint-Laurent du Maroni et Mana, Kourou, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, représentant 24 secteurs géographiques différents. **La Guyane est la première opération d'intérêt national ultramarine.** Elle sera mise en œuvre par l'EPFA Guyane. Pour mener à bien l'aménagement des secteurs de l'OIN, l'établissement sera doté de 1 500 hectares de foncier appartenant à l'État et a reçu un financement de 7,7 millions d'euros pour conduire les études nécessaires aux futures opérations.